

*DE THEUX*

*CONSEIL COMMUNAL DU 7 MARS 2011*

*MEMO*

**SEANCE PUBLIQUE**

- 1. Voiries - Fauchage et débroussaillage des accotements, talus et fossés des diverses voiries communales 2011 -Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**  
Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges destiné à conclure un marché pour le fauchage et le débroussaillage des accotements, talus et fossés des voiries communales.
- 2. Acquisition d'une machine neuve pour débroussailler les chemins - Tondeuse à fléaux - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**  
Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges destiné à l'acquisition d'une nouvelle machine pour débroussailler les chemins ( tondeuse à fléaux).
- 3. Matériel roulant - Acquisition d'une tondeuse autoportée neuve - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**  
Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges destiné à l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse.
- 4. Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune de Theux - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**  
Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Commune de Theux.
- 5. Château de Franchimont - Certificat de patrimoine - Convention de délégation de la maîtrise de l'ouvrage aux Compagnons de Franchimont pour la réalisation de 4 projets - Modification – Approbation.**  
Le Conseil communal approuve la modification de la convention relative à la maîtrise d'ouvrage sur 4 projets.
- 6. Service des eaux - Raccordements plomb - Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire – Approbation.**  
Dans le cadre des raccordements plomb, il y a lieu d'ouvrir un crédit budgétaire afin de passer des marchés de travaux et/ou fournitures et/ou services pour exécuter ces travaux.
- 7. Travaux forestiers non subventionnables - Travaux forestiers ordinaires année 2011 - Devis SN/813/4/2011 – Approbation.**  
Le Conseil communal approuve le devis SN/813/4/2011 n° 1969 relatif aux travaux forestiers non subventionnables à exécuter en 2011 dans les bois communaux, moyennant les réserves ci-après : aucun engagement dépassant les montants repris aux articles budgétaires 640/124/02, 640/124/06 et 640/721/55 ne sera admis, sauf majoration préalable par le Conseil communal en cours d'exercice des crédits budgétaires affectés à ces articles ou à l'un deux.
- 8. Elaboration et fourniture de levés topographiques pour les projets de voirie - Désignation d'un géomètre - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.**  
Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges destiné à désigner un géomètre pour l'élaboration et la fourniture de levés topographiques pour les projets de voirie.

- 9. AD&N - AGIR pour la DIVERSITE et la NATURE - Conventions successives entre la Commune de Theux et l'ASBL - Reconduction pour 2011.**  
Le Conseil communal prend connaissance de la convention proposée par l'ASBL AD&N (identique aux années précédentes). Le Conseil communal approuve cette convention et décide de payer la cotisation de 2500 € pour l'année 2011.
- 10. Régie communale autonome - Prise de connaissance des comptes annuels et du rapport d'activités 2010 et lecture du rapport du commissaire réviseur.**  
Le Conseil communal prend connaissance des comptes annuels et du rapport d'activités 2010 de la Régie theutoise et donne décharge au commissaire réviseur.
- 11. Budget de l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise protestante Laoureux/Spa/Theux – Approbation.**  
Le Conseil communal émet un avis favorable au budget de l'exercice 2011 :  
Recettes 17;248,03 €  
Dépenses 17.248,03 €  
Excédent 0,00 €  
avec une participation communale ordinaire de 120 €
- 12. Intercommunale Aqualis - SLF - Avances gagées - Avenant n° 1 au protocole d'accord financier - Avenant n°1 à la convention de coopérateurs – Approbation.**  
Le Conseil communal approuve les avenants au protocole d'accord financier et à la convention de coopérateurs afin d'adapter les conditions de remboursement de l'emprunt et pratiquer la conversion du taux révisable en taux fixe.
- 13. Modification du prix de l'eau - Approbation.**  
En application du décret du gouvernement wallon du 27 mai 2004, le Conseil communal approuve l'augmentation du CVD, calculé suivant le plan comptable de l'eau.
- 14. Plan de cohésion sociale – Rapport d'activités 2010 – Prévisions budgétaires 2011 – Rapport financier – Approbation.**  
Le Conseil communal prend connaissance et approuve le rapport d'activités 2010, la prévision budgétaire 2011 et le rapport financier.
- 15. Droit d'option sur droit de superficie en vue de l'implantation d'éoliennes sur les parcelles communales cadastrées Theux, 3ème division, section E n°76p et section C n°1s,1v,4m 4l en lieux-dits 'Porallée' et 'Mahomet' - Conditions générales - Approbation.**  
Considérant l'intérêt manifesté par des promoteurs pour l'installation d'éoliennes à Bronromme sur des biens communaux, le Conseil communal fixe les conditions de concurrence pour l'octroi d'une option sur un droit de superficie. Cette option offre au promoteur, pendant un certain temps, une garantie de revendiquer un droit de superficie sur les terrains en cas de délivrance du permis unique pour l'implantation d'éoliennes.
- 16. Biens ruraux - Location par bail à ferme de parcelles en lieux-dits "Porallée" et "Rte du Canada" - Vente d'herbes sur pied des parcelles en lieux-dits "Bronromme" et "Porallée" - Ratification.**  
Le Conseil communal choisit les modes d'affectation de quelques biens ruraux devenus libres : bail à ferme pour certains, vente d'herbes sur pied pour d'autres.
- 17. Aliénation du bien immeuble rue Rittwéger, 2 cadastré Theux, 1ère division, section B n°1110k4 - Décision de procéder à la vente et fixation des conditions - Approbation.**  
Sur proposition du Collège communal dont la politique patrimoniale est de se séparer des biens qui ne présentent pas un intérêt public direct, le Conseil communal marque un accord de principe pour procéder, de gré à gré, à l'aliénation en un seul ensemble, au prix minimum de 90.000 euros, du bien immeuble sis rue Rittwéger, 2, cadastré Theux, 1ère div, sect B n°1110k4 et fixe quelques conditions annexes.

**18. Parcelle cadastrée Theux, 1ère division, section A n°544a partie "Pl. du Vinâve +17" -  
Décision de procéder à l'achat et fixation des conditions - Approbation.**

Considérant que l'acquisition du bien immeuble susvisé est prévue au cahier des charges de concours projet immobilier visant à aliéner à un promoteur divers biens communaux sis dans le périmètre du Plan communal d'aménagement " Grands Prés, Concorde, Petit Vinâve ", le Conseil communal marque un accord de principe pour procéder, de gré à gré, à l'acquisition de la partie non construite du bien immeuble cadastré Theux, 1ère division, section A n°544a et en fixe les conditions essentielles.

**19. Concession d'exploitation du parc à gibier de La Reid - Avenant au contrat – Modification –  
Approbation.**

Attendu que l'acte authentique d'aliénation à la SA Fenris, de biens et parcelles sis dans l'enceinte du parc à gibier, n'a pu être signé au mois de décembre 2010 comme prévu, certains termes de l'avenant1, adopté le 6 décembre 2010, modifiant le contrat de concession d'exploitation du parc à gibier à la SA Fenris doivent être revus.

**20. Statut administratif - Choix du régime juridique de l'agent à recruter (Directeur des travaux)  
– Ratification.**

Le Conseil communal ratifie le régime juridique (statutaire) de l'agent à recruter (Directeur des travaux).

**21. Exercice de la fonction supérieure de Secrétaire communal - Ratification.**

Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 11/02/2011 concernant l'exercice par Monsieur Michel MONVILLE de la fonction supérieure de Secrétaire communal

**22. REGIE COMMUNALE AUTONOME - Dotation 2011**

Le Conseil communal décide de l'affectation de la dotation 2011 de la Régie theutoise et prévoit les justifications qui seront exigées.